

A Chanverrie, le 21 mars 2025

Objet : Conseil Communautaire du mercredi 02 avril 2025

Madame, Monsieur,

Avec le passage à la M57, le projet de budget doit être communiqué aux membres du Conseil, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

De la même manière similaire à ce qui a été pratiqué en 2024, vous trouverez donc joint à cette convocation le projet de budget 2025 de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne.

Vous recevrez une deuxième convocation avec l'ensemble des autres points à l'ordre du jour du Conseil du 02 avril 2025 dans le même délai légal que d'habitude.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Guillaume JEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. JEAN".